

Groupe FRONT DE GAUCHE  
Parti communiste Français, Parti de gauche,  
et République & Socialisme

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
des 21 & 22 septembre 2017**

**Rapport n° CR 2017-162**

**SIMPLIFIER LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL**

### **Motion de rejet**

Le rapport CR 2017-162 « *Simplifier le fonctionnement du Conseil régional* » est rejeté.

### **Exposé des motifs**

Ce qui a été présenté, malencontreusement, par la Présidente de région comme une simple délibération de simplification pour alléger les séances plénières du conseil régional est, en réalité, un hold-up démocratique.

Ce qui se profile avec cette délibération est une dévitalisation du Conseil régional et de sa principale instance dans laquelle siège 209 conseiller.ère.s élu.e.s au suffrage universel direct et dont la moitié sont des femmes. Si cette délibération est adoptée, ces 209 élu.e.s vont se voir retirer une quantité importante de leurs attributions politiques qui seront transférées à la commission permanente dans laquelle ne siègent que 59 conseiller.ère.s régionaux.ales choisi.e.s par leur groupe politique et non directement par les citoyens. Ce sont les 209 élu.e.s régionaux.les qui ont tous reçu un mandat des citoyen.ne.s et ces 209 élu.e.s de la République doivent tous l'exercer.

Les séances plénières du conseil régional ont déjà vu leur vie démocratique affaiblie par la suppression des vœux des groupes politiques, par le dévoiement par l'exécutif régional de certaines niches de groupes d'opposition, par l'inclusion de la présentation des amendements dans le temps de parole global très restreint de chaque groupe politique.... L'ossature d'un appauvrissement de la vie démocratique serait irrémédiablement posée avec cette délibération. En définitive, les décisions majeures concernant les politiques publiques régionales seront prises en petit cénacle lors des commissions permanentes.

Eloigner encore un peu plus les citoyens des lieux de prise de décision, voilà ce que propose la multiplication des délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente.

Comment peut-on justifier que le conseil régional ne statue plus par des délibérations cadres précédant le versement de l'ensemble des aides financières régionales ? Comment peut-on justifier que la Présidente de Région ait une autorisation permanente pour signer tous les documents contractuels avec des engagements financiers sans qu'il n'y ait aucun droit de regard et de contrôle de l'ensemble des conseiller.ère.s régionaux.ales ? Comment peut-on justifier que le conseil régional réuni en séance plénière n'autorise plus le déclassement, l'acquisition ou la cession de terrains ou d'immeubles alors que



Conseil régional

le déménagement du siège de la région avec ses nombreuses questions immobilières est en cours ? Comment peut-on justifier que le conseil régional réuni en plénière ne décide plus de la localisation des futurs lycées alors qu'un plan pluriannuel d'investissement très imprécis vient d'être redéfini ? Comment, raisonnablement, ne pas tenir compte de l'histoire de notre collectivité où le manque de transparence a permis des malversations financières avec les marchés publics truqués des lycées ?

Comment rétrécir à peau de chagrin les attributions d'élu.e.s directs du peuple alors que la crise démocratique se creuse davantage jour après jour ?

Cette délibération n'est pas technique, c'est un affront au débat démocratique, qui peut parfois être long mais qui est nécessaire pour élaborer des politiques publiques.

Pour toutes ces raisons, le rejet de cette délibération est demandé.

Céline MALAISÉ